

1) ORGANISATION DES ENTREES / SORTIES

Les parents accompagnent et récupèrent les enfants à la **porte extérieure de la salle** en passant par le portail indiqué ci-dessous.

- **8h20 Entrées / 16h30 Sorties portail côté Chemin Royal :**
11h30 Sorties / 13h20 Entrées portail côté École élémentaire :

Élèves de la classe PS 1 de Aurélie LAURENT

Élèves de la classe MS 2 de Françoise SERRANO

Élèves de la classe PS/GS 3 de Lucie DUCROT et Pauline MICHEL (vendredi)

Élèves de la classe GS 4 de Fabienne DERLAND

- **8h20 et 13h20 Entrées / 11h30 et 16h30 sorties portail côté École élémentaire :**

Élèves de la classe MS 5 de Philippine TEYSSIER et Madeleine NEVES

Élèves de la classe MS/GS 6 de Christelle DOUAY et Amira BRIGUI (lundi)

Élèves de la classe PS 7 de Anne BEAUCHET et Pauline MICHEL (jeudi)

Par arrêté du Préfet de l'Essonne, à partir du lundi 31 août, le port du masque est rendu obligatoire aux abords des écoles (rayon de 50 mètres autour de celles-ci) durant les jours d'ouverture et aux heures d'entrée et de sortie.

Voici les différents points importants du protocole sanitaire mis en œuvre dans notre école :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 **chez l'élève ou dans sa famille.**

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

A l'école, en cas de symptôme chez l'élève, une procédure de gestion de crise sera mise en place :

- Isolement immédiat de l'élève avec port d'un masque, dans une pièce permettant sa surveillance.
- Appel sans délai des parents ou représentants légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents.
- Nettoyage approfondi de la pièce dans laquelle l'élève a été isolé.
- Pour un retour en classe, il faudra que l'élève revienne avec un avis d'un médecin.
- En cas de test positif, les services académiques, la municipalité et les autorités sanitaires seront informées mais également les personnels et parents d'élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Le même dispositif sera appliqué si un adulte venait à déclarer des symptômes.

Dans les espaces clos (classes) la distanciation physique n'est plus obligatoire mais les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Lors de la dépose ou reprise de vos enfants aux portes extérieures des classes, nous vous demandons d'essayer au maximum de respecter la distanciation physique d'1 mètre. Pour vous y aider, les services techniques municipaux ont réalisé des marquages au sol.

L'application des gestes barrière sera bien entendue longuement **expliquée, rappelée.**

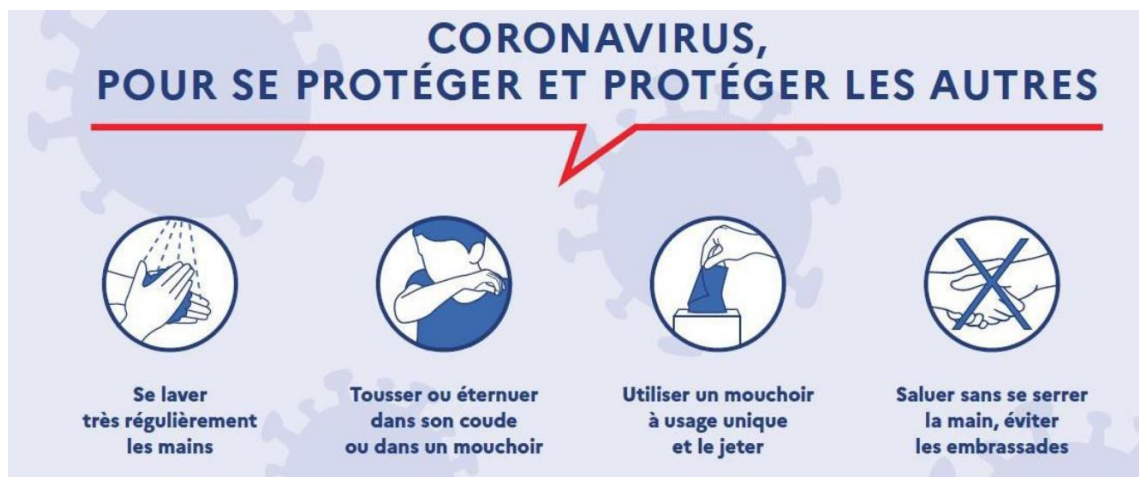
Cette formation est adaptée à l'âge des élèves (affiches, imitation, chansons, jeux, lecture...) et réalisée dès les premiers jours.

Les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

Le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et des parents ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire.

L'avis d'un médecin détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.



Le lavage des mains est essentiel.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école ;
- o avant chaque repas ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Les salles de classes ainsi que les autres locaux occupés pendant la journée seront **aérés** le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire.

Ces modalités de rentrée ont été organisées en fonction des directives sanitaires en vigueur à la date du 31 août.

La situation évoluant presque quotidiennement, ces informations et l'organisation pédagogique pourront être modifiées.

Dans les tous premiers jours d'école, vous avez été sollicités par l'enseignante de votre enfant afin de vérifier et actualiser vos coordonnées (mail, téléphone, adresse).

Prenez le temps de noter lisiblement tout changement sur la fiche de renseignements.

(Notre liste de courriels n'est peut-être pas à jour. N'hésitez pas à relayer l'information.)

Je vous remercie de votre **compréhension** et de votre **coopération** pour que cette rentrée soit la plus protectrice et apaisée possible.

- **Pour inscrire votre enfant au périscolaire** (garderie du matin et du soir, restauration et centre le mercredi), **merci d'adresser vos demandes à l'adresse suivante : a.toussaint@leuville.fr**

La directrice,
Anne BEAUCHET